

## Présentation

Les collectivités locales peuvent percevoir des fonds européens afin de financer leurs projets. Ces financements sont attribués selon une stratégie révisée tous les 7 ans (cadre financier actuel 2021-2027). Les projets soutenus couvrent de nombreux domaines (développement local, lutte contre le changement climatique, emploi...). Depuis la loi MAPTAM de 2014, la gestion de la majorité des fonds structurels européen (FEDER, FEADER, FEAMPA, FTJ...) a été confiée aux Régions, l'État conservant la gestion de certains fonds spécifiques (notamment le Fonds social Européen +). Quels sont les fonds européens susceptibles de financer un projet local ? À quelle hauteur ? Quels sont les projets concernés ? Comment s'y prendre en pratique pour monter un dossier ? À qui s'adresser ? C'est à ces questions que répond ce module de formation.



## Programme / objectifs pédagogiques

1. Comprendre les priorités d'action de l'Union européenne
2. Savoir se repérer parmi les différents cofinancements existants
3. Cibler les programmes répondant aux besoins locaux
4. Choisir la bonne procédure à mettre en œuvre
5. Connaître le fonctionnement de l'instruction d'une demande d'aide en pratique

## Moyens pédagogiques

Présentation du cadre juridique général, conseils en fonction des projets locaux, échange et partage de bonnes pratiques, évaluation sommative. Ressources documentaires « papier » et numérique (clef USB).

## Intervenant



### Thierry TOURET

Diplômé d'études approfondies (DEA) en Droit de l'environnement et de l'urbanisme (Universités Paris I – Panthéon-Sorbonne et Paris II Assas-Sorbonne), Thierry TOURET se consacre depuis plus de 25 ans à l'enseignement pratique du droit. Spécialiste des questions environnementales, il intervient en tant que formateur auprès des élus et des services déconcentrés de l'État. Il est Directeur du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA, Oise) qui regroupe une trentaine de communes, communautés de communes et d'agglomération.

## Organisation et financement

- Session de formation de 7 heures
- Date : **vendredi 19 septembre 2025** (Caen - 9h00 / 17h30)
- Coût : 390 euros TTC
- Prise en charge financière directe par la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du DIFE (code ELU0109) ou par la collectivité. Inscription au moins 15 jours avant la session.



**Qualiopi**  
processus certifié

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
ACTIONS DE FORMATION